



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2022-233

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Préfecture des Bouches-du-Rhone /**

13-2022-08-22-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Barbara WETZEL, sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **??**Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, **??**Préfet des Bouches-du-Rhône (6 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-08-22-00002

Arrêté portant délégation de signature à  
Madame Barbara WETZEL, sous-préfète hors  
classe, directrice de cabinet du Préfet de la  
région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature  
à Madame **Barbara WETZEL**,  
sous-préfète hors classe,  
directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 30 décembre 2020 portant nomination de Madame **Anne LAYBOURNE**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur **Yvan CORDIER**, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône à compter du 02 août 2021 ;

Vu le décret du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame **Barbara WETZEL**, sous-préfète hors classe, en qualité de directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -  
Téléphone : 04.84.35.40.00  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

## ARRETE

### Article 1

Délégation de signature est conférée à Madame **Barbara WETZEL**, sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant des services du cabinet et du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (État), tous documents à l'exclusion des instructions générales.

En cas de déclenchement du centre opérationnel de défense (COD) ou d'un plan de secours, Madame **Barbara WETZEL** est habilitée à signer, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet, toutes décisions administratives et tous documents indispensables à la gestion de crise et notamment les réquisitions et arrêtés portant mise en quarantaine qui seraient nécessaires.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Barbara WETZEL** pour ce qui concerne :

- les pièces comptables se rapportant aux services du cabinet (notamment les expressions de besoin et les contrats),
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du cabinet.

### Article 2

Délégation de signature est conférée à Madame **Barbara WETZEL**, sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, afin de signer les états de frais des membres du corps préfectoral.

### Article 3

Délégation de signature est conférée à Madame **Barbara WETZEL**, Sous-Préfète hors classe, Directrice de Cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, pour les quatre arrondissements des Bouches-du-Rhône, les arrêtés d'hospitalisation sans consentement, de sortie d'essai et de levée de mesure.

### Article 4

Délégation de signature est conférée à Madame **Barbara WETZEL**, sous-préfète hors classe, directrice de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en qualité de responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'État concernant le programme 207 – sécurité et éducation routières et le programme 216 - conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

## Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Monsieur **Yvan CORDIER**, secrétaire général, et de Madame **Anne LAYBOURNE**, secrétaire générale adjointe, les délégations de signature qui leur sont confiées seront exercées par Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet.

## Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet, délégation de signature est confiée à Monsieur **Slimane CHERIEF**, attaché principal, détaché dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de cabinet adjoint, en ce qui concerne les attributions définies à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ainsi que :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instruction générale entrant dans le cadre des attributions des services du cabinet ;
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5.000 euros TTC ;
- les bordereaux, accusés de réception, bons de transport, ordres de missions, récépissés, attestations et copies conformes de documents relevant des attributions du cabinet ;
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel des services du cabinet ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État concernant le programme 207 – sécurité et éducation routières et le programme 216 - conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur.

## Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet, et de Monsieur **Slimane CHERIEF**, directeur de cabinet adjoint, délégation de signature est confiée à Monsieur **Romain SÉGUI**, attaché principal, chef de cabinet, et Madame **Laure GARDENES**, attachée, cheffe de cabinet adjointe, en ce qui concerne les attributions définies à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ainsi que :

- les correspondances courantes ne comportant ni décision, ni instruction générale, les bordereaux, accusés de réception, récépissés ou copies conformes entrant dans le cadre des attributions du bureau de la représentation de l'État ;
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 1.500 euros TTC ;
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de la mission vie citoyenne, de la mission des affaires réservées et politiques, de la mission visites officielles, de la mission protocole, de la mission prévention et sécurité intérieure et du garage ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État concernant le programme 207 – sécurité et éducation routières et le programme 216 - conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur.

## Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet, délégation de signature est confiée à Monsieur **Laurent RIU**, contrôleur de classe supérieure, chef du garage, pour signer les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 1 000 euros TTC, liés au fonctionnement du parc auto.

En cas d'absence de Monsieur **Laurent RIU**, la délégation qui lui est confiée sera assurée par Monsieur **Sébastien VOLTURNO**, adjoint principal des services techniques, adjoint au chef de garage.

## Article 9

Délégation de signature est confiée à Madame **Brigitte MANSAT**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la mission protocole, dans le cadre des attributions de sa mission, en ce qui concerne les documents énumérés ci-après :

- les congés et RTT du personnel de la mission protocole ;
- les attestations ou récépissés ;

- les copies conformes de documents ;
- les bordereaux d'envoi ;
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 500 euros TTC, liés au fonctionnement de la mission protocole.

#### **Article 10**

Délégation de signature est conférée à Madame **Sophie RICHARD**, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la mission vie citoyenne, dans le cadre des attributions de sa mission, en ce qui concerne les documents énumérés ci-après :

- les congés et RTT du personnel de la mission vie citoyenne ;
- les attestations ou récépissés ;
- les copies conformes de documents ;
- les bordereaux d'envoi .

#### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet, délégation de signature est conférée à Madame **Élise GROUSSET**, cheffe du service régional de la communication interministérielle, en ce qui concerne les documents ci-après :

- les bons à tirer internes ;
- l'octroi des congés et RTT des personnels du service interministériel de la communication ;
- les bordereaux d'envoi.

#### **Article 12**

En cas d'absence ou empêchement de Madame **Élise GROUSSET**, délégation de signature est conférée à Madame **Zarra BERKANI**, attachée, adjointe à la cheffe du service régional de la communication interministérielle, en ce qui concerne les attributions définies à l'article 10.

#### **Article 13**

Délégation de signature est conférée à Monsieur **Christian LOZZI**, adjoint technique principal de 2ème classe, intendant de l'hôtel préfectoral, en ce qui concerne les documents énumérés ci-après :

- l'octroi des congés et RTT des personnels de l'hôtel préfectoral ;
- les bons de commande nécessaires au fonctionnement de l'hôtel préfectoral ou à l'intendance personnelle du Préfet de Région dans la limite d'une valeur de 1 000 euros TTC par opération.

#### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet, délégation de signature est conférée à Monsieur **Jean-Denis PETIT**, attaché hors classe de l'administration de l'état, en qualité de chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile pour les actes ci-après énumérés :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales ;
- les attestations et récépissés, avis et certificats ;
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros TTC se rapportant au bureau (contrats, bons de commande...) ;

- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du SIRACED PC ;
- les arrêtés « Certificat de qualification F4-T2 ».

En cas d'absence de Monsieur **Jean-Denis PETIT**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Jean-Marc ROBERT**, attaché, adjoint au chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile.

#### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Barbara WETZEL**, directrice de cabinet, délégation de signature est conférée au colonel **Grégory ALLIONE**, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions qu'il exerce au nom de l'État (copies de documents, notes de service, correspondances courantes) à l'exclusion du courrier ministériel, de toutes correspondances comportant décisions et instructions générales et des correspondances destinées aux élus.

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel **Grégory ALLIONE**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le colonel **Pierre BEPOIX**.

#### **Article 16**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle l'arrêté numéro 13-2022-04-14-00001 du 14 avril 2022 est abrogé.

#### **Article 17**

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 22 août 2022

**Le Préfet,**

**Signé**

**Christophe MIRMAND**

